

# INFO REAU



**JUIN 2006**

**N°3**

# SOMMAIRE

## LETTRE DU MAIRE

### Scolaire Page 4

- Effectif rentrée septembre 2006
- Répartition des classes
- Samedis libérés
- Vacances scolaires
- Transport

### Environnement Page

- Respect des espaces publics

### Social Page

- Une centenaire au Château du Plessis Picard

### Culturel Page

- Vide grenier

### Divers Page

- C.N.A.V.
- INSEE
- CAF
- Poney club

### Etat civil

- Naissances

**MAIRIE**  
2 Route de Villaroche  
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55  
☎ 01.60.60.26.48  
✉ mairie.de.REAU@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat au public :

Lundi	}	De 11h00 à 12h00
Mardi		et
Jeudi		De 14h30 à 18h00
Vendredi		De 11h00 à 12h00

**BIBLIOTHEQUE**  
15 Rue Frédéric Sarazin  
77550 REAU

La Bibliothèque est  
ouverte au public

Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi  
du mois de 16 h et 18 h.





## *Lettre du Maire*

Le Maire

D.CHENOZ

## INSCRIPTION SCOLAIRE

Vous pouvez venir en mairie jusqu'au 30 juin 2006 pour inscrire les enfants nés en 2003, muni du carnet de santé de l'enfant ainsi que du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Il vous sera remis une fiche de pré inscription qui vous sera nécessaire lorsque vous prendrez contact auprès de la Directrice de l'école, pour compléter votre dossier d'inscription.

## EFFECTIF SEPTEMBRE 2006

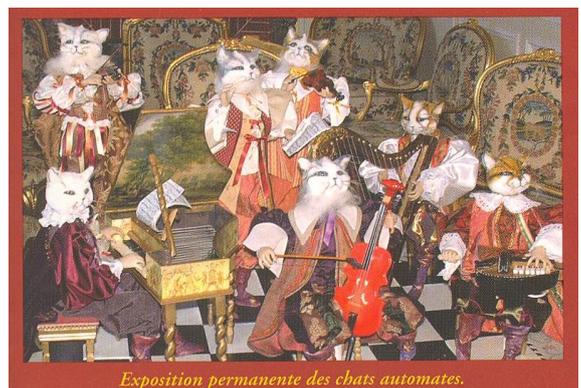
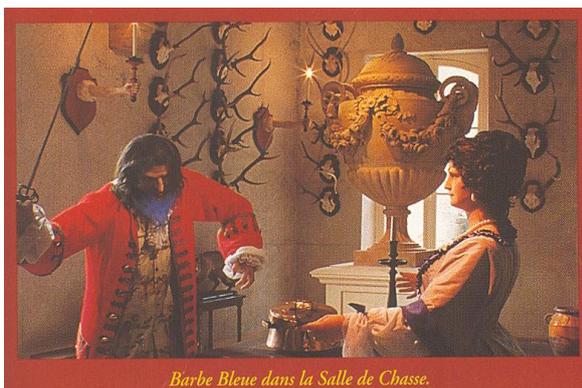
Sous réserve d'inscriptions à venir, nous avons un effectif de 111 élèves pour la rentrée de septembre, répartis de la façon suivante :

- Petite Section :	13 enfants	- CE1 :	19 enfants
- Moyenne Section :	15 enfants	- CE2 :	15 enfants
- Grande Section :	10 enfants	- CM1 :	11 enfants
- CP :	21 enfants	- CM2 :	7 enfants

## SORTIES SCOLAIRES

- Sorties sportives : Le Lendit, (rencontre sportive avec d'autres écoles), qui se sont déroulées :
  - o Jeudi 27 avril 2006 pour les classes de GS, CP et CE1.
  - o Mardi 16 mai 2006 pour les classes de CE2, CM1 et CM2.
- Sortie culturelle :
  - o Lundi 15 mai 2006 les classes de petite section, moyenne section, grande section, CP et CE1 sont allées visiter le château et le jardin de BRETEUIL, au cœur la vallée de Chevreuse. Un parcours dans l'histoire et le rêve, puisqu'ils ont pu découvrir des scènes d'automates avec 50 personnages de cire du musée Grévin, représentant les contes de Perrault, tel que : la Belle au Bois Dormant, Cendrillon, le Petit Poucet, Barbe Bleue, Peau d'Ane ...

### « Château de Breteuil »



- o Jeudi 29 juin 2006 la classe de CE2, CM1 et CM2 font une sortie à Paris. Avec croisière sur la Seine, pique nique au Trocadéro et visite du Musée Grévin.

## TRANSPORT

### Ramassage scolaire école de REAU et navette collège :

Nous vous avons fait parvenir le 13 juin 2006 une fiche de renseignements à compléter et à retourner en mairie **avant le 24 juillet 2006**. Cette fiche nous permettra d'établir la liste des élèves qui emprunteront ces navettes, afin que vous puissiez obtenir une carte de transport qui vous sera délivrée gratuitement auprès du SAN.

Si vous ne nous retournez pas cette fiche, le SAN ne pourra pas vous délivrer de carte.

Cette carte est obligatoire et devra être présentée au chauffeur à chaque montée.

Vous pourrez obtenir la carte de transport en vous présentant au SAN à partir du **7 août 2006 jusqu'au 31 août 2006 dernier délai**, muni d'une photo d'identité taille 3,5 x 2,5 cm.

SAN DE SENART  
462 rue Benjamin Delessert  
Bât le SEXTANT  
Porte C, Rez de chaussée  
Zone Industrielle  
77555 MOISSY CRAMAYEL

### Carte de transport ligne FA :

Pour les enfants qui emprunteront la ligne FA pour aller à Moissy Cramayel au collège ou au lycée, vous devez vous présenter à la société VEOLIA TRANSPORT pour retirer un dossier de « demande de carte de transport scolaire ». Tous les dossiers devront être visé par l'établissement scolaire et retournés à la société VEOLIA **avant le 15 juillet 2006**.

VEOLIA TRANSPORT  
355 Avenue Blaise Pascal  
Zone Industrielle  
77555 MOISSY CRAMAYEL

## SPECTACLE DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Le samedi 24 juin 2006, les élèves de l'école ont écrit, mis en scène, chanté, dansé et chorégraphié un spectacle sur le thème « *Au pays des contes* ».



Vous êtes venus nombreux assister au spectacle, pour le bonheur de tous nos petits et grands.

## REMISE DE LIVRE

Mardi 27 juin 2006, Madame ARZUR Maire Adjoint chargée des affaires scolaires, a remis aux élèves de CM2 un dictionnaire français/langue ainsi qu'un dictionnaire des synonymes pour leur souhaiter une bonne poursuite de leur scolarité en 6ème.

Un goûter de fin d'année scolaire a également été offert par la commune à tous les élèves de l'école.

## RESTRICTION D'EAU

Nous vous avons informé dans le précédent bulletin municipal de la mise en place de restriction d'eau conformément à l'arrêté préfectoral N° 2006/DDAF/SFEE/25 du 17 février 2006.

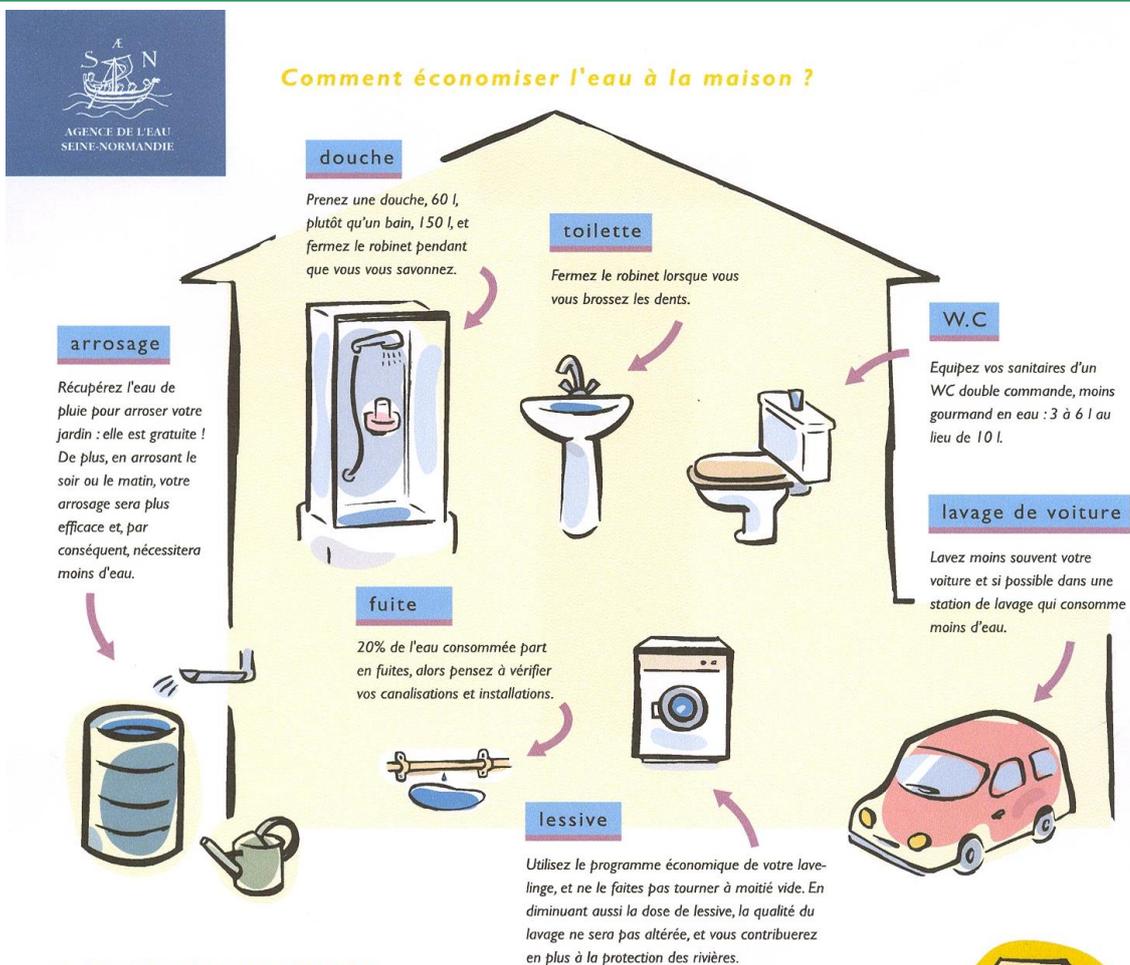
Un nouvel arrêté préfectoral du 2 juin 2006 concernant entre autre le seuil de basses eaux de la nappe de Champigny a été défini et arrête à 48 mètres (niveau piézométrique) le seuil de crise.

Celui-ci étant franchi, les services préfectoraux par arrêté N° 2006/DDAF/SFEE/213 ont fixé les mesures de restriction des usages de l'eau pour lesquels notre commune est concernée.

**A savoir : IL EST INTERDIT :**

- de remplir les piscines privées à usage familiale,
- lavage des véhicules, seulement dans les stations de lavage,
- arrosage des jardins, interdit de 8 h à 20 heures,

**Pour en savoir plus, consulter la page 7.**



### L'EAU AU QUOTIDIEN

## Économiser l'eau

**Le saviez-vous ?**  
Les phosphates des lessives rejetées dans le milieu naturel entraînent l'eutrophisation des rivières, et, à terme, la mort des poissons.

### Économiser pour préserver la ressource

En économisant l'eau au quotidien par de petits gestes simples et à la portée de tous, c'est autant d'économies réalisées sur votre facture d'eau.

Hormis cette simple question financière, la chasse au gaspillage de l'eau sert avant tout à protéger l'environnement et préserver la ressource en eau.

Voici quelques gestes simples pour y parvenir :

- Traquer les fuites.
- Ne pas laisser couler l'eau pendant la vaisselle, le brossage de dents, ...
- Choisir des équipements électroménagers économes en eau.
- Préférer les douches aux bains.
- Récupérer l'eau de pluie pour les arrosages.

**RAPPEL**

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

**SECHERESSE 2006**

### MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU POUR LA NAPPE DE CHAMPIGNY

Au vu de la faible recharge de cette année cumulée aux deux années précédentes de déficit, la situation hydrologique de la nappe de Champigny est très critique : le seuil de crise est franchi depuis le mois d'octobre 2005.

Compte tenu de ce contexte difficile, le Préfet a décidé par arrêté préfectoral de maintenir les mesures de restriction des usages de l'eau.

Pour les particuliers et professionnels, ces restrictions concernent notamment :

Mesures	Franchissement du seuil de crise
Lavage des véhicules	Interdit hors des stations professionnelles munies d'un système de recyclage ou de lavage à haute pression, sauf en cas d'obligation réglementaire ou technique
Arrosage des pelouses, des espaces verts, des espaces sportifs de toute nature et des haras	- Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. - Arrosage interdit, sauf pour les greens et départs des terrains de golfs
Arrosage des jardins potagers et des massifs floraux	Interdit entre 8 h et 20 h
Lavage des voiries, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	Interdit sauf impératif sanitaire et balayeuses laveuses automatiques
Activités industrielles et commerciales (hors installations classées pour la protection de l'environnement)	Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire
Irrigation des grandes cultures	- Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. - Prélèvements par forages interdits entre 12 h et 20 h et du vendredi 8 h au dimanche à 20 h.
Irrigation des cultures légumières et maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits entre 8 h et 20 h.
Remplissage des piscines privées à usage familial	Interdit, sauf pour les chantiers en cours
Plans d'eau	Remplissage et maintien en eau interdit; vidange interdite

Par ailleurs, il vous est demandé d'utiliser l'eau au plus juste des besoins, d'éviter tout gaspillage et réserver cette ressource rare aux usages prioritaires.

En cas de demande d'informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt : [www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr](http://www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr) ou nous contacter par téléphone au **01.64.41.33.85**.

## PROPRETE DES ESPACES PUBLICS

# RAPPEL



Nous faisons à nouveau appel au savoir vivre de nos propriétaires de chiens afin qu'ils veillent :

- ☞ à ce que nos trottoirs, parkings et espaces verts ne soient pas encombrés de déjections canines,
- ☞ à tenir leur animal de compagnie en laisse dans les espaces publics,
- ☞ à veiller à ce que les chiens n'errent pas seuls dans les rues de notre commune. Les chiens sont en état de divagation, dès lors qu'ils se trouvent hors de portée de voix de leur maître, ou à plus de 100 mètres de leurs propriétaires. Les chats sont en état de divagation dès lors qu'ils ne sont pas identifiables et sont trouvés à plus de 200 mètres des habitations. (code rural art. 211.23)  
Tout propriétaire ou locataire sur le terrain duquel divague un de ces animaux est autorisé à le saisir ou le faire saisir par un agent de la force publique.  
L'animal est ensuite conduit à la fourrière. (Art. L 211.21)  
Pour récupérer son animal, le propriétaire devra régler les frais et une amende éventuelle. S'il ne vient pas le récupérer dans les huit jours de la saisie, l'animal est considéré comme abandonné. (Art L 211.25)

## VANDALISME

Nous déplorons une recrudescence d'actes d'incivilité sur les biens publics.

Nous rappelons aux parents qu'ils sont responsable des dégâts occasionnés par leurs enfants et de bien vouloir intervenir auprès d'eux en les sensibilisant notamment au niveau des frais entraînés par la remise en état, à la charge de la collectivité donc aux contribuables .



Mur du cimetière

Au risque également d'interdire l'accès à tout équipement pour limiter les dégradations.

Par exemple, effacer les tags, remplacer une porte qui a été volée..., les réparations du vandalisme et autres gestes d'incivilité coûtent beaucoup plus cher que vous ne l'imaginez.

Mobilisons nous pour maintenir notre cadre de vie.

## ADSL

Comme vous avez pu le constater lors de notre dernier avis du 12 mai 2006, France Télécom a décidé de basculer l'ensemble des lignes du village et celles du hameau d'Ourdy sur le répartiteur de REAU, qui lui est raccordé en ADSL jusqu'à 8 méga.

Nous sommes enfin satisfait de ne plus faire parti de la zone d'ombre.

Pour tout renseignements concernant votre connexion ou votre débit, veuillez contacter un fournisseur d'accès internet de votre choix.

## BALAYAGE

Nous vous signalons les jours de passage du balayage sur la commune, afin de prévoir à ne pas stationner sur les trottoirs ces jours là.

- Jeudi 27 Juillet 2006
- Jeudi 31 Août 2006
- Jeudi 28 Septembre 2006
- Vendredi 27 Octobre 2006
- Jeudi 30 Novembre 2006
- Jeudi 28 Décembre 2006

**Nous vous remercions de votre compréhension.**

## OPERATION TRANQUILITE VACANCES

L'été arrive, n'oubliez pas que pendant la période des congés, il est constaté une recrudescence des cambriolages.

Dans le cadre de cette opération, la Police Nationale vous invite à :

- ① Signaler au commissariat de Savigny le Temple au 01.64.19.24.00 toute absence de votre domicile, en leur laissant votre adresse et coordonnées téléphoniques ainsi que la période pendant laquelle vous vous absentez, afin qu'ils puissent surveiller votre maison.
- ② Demander à un voisin de récupérer votre courrier, ou bien le faire bloquer à la poste, qui peut vous le faire suivre. (service gratuit).
- ③ N'hésitez pas à mettre en place le transfert d'appel vers votre lieu de vacances. Les cambrioleurs ne se privent pas de téléphoner pour vérifier de votre absence. Ne laissez donc pas sur votre répondeur un message précisant votre absence et la durée.
- ④ Changer de code si vous disposez d'un code d'entrée, veillez aux traces d'usure des touches.

Auto surveillance : si vous découvrez un fait anormal chez votre voisin, tel que tentative de cambriolage ou toute autre forme de délinquance, téléphoner immédiatement au commissariat.

 **01.64.19.24.00 ou le 17**

## REPAS DES ANCIENS

Le 30 mai 2006, les personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à REAU ont été invitées à l'Auberge le Réau, par la Municipalité.



Cette journée a permis à de nombreuses personnes de se retrouver autour d'un déjeuner convivial, en présence de Madame ARZUR et Monsieur VENDÉ Maires Adjoints.

## INAUGURATION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DE RETRAITE.

Le 16 juin 2006, Monsieur et Madame ROGER directeur de la Maison de Retraite depuis août 2004, entourés des pensionnaires et du personnel, ont inaugurés l'extension de la Maison de Retraite en présence de Monsieur VENDÉ Maire Adjoint représentant Monsieur le Maire et des différents intervenants de ce projet.

Monsieur VENDÉ a félicité Madame ROGER pour la réussite de ce projet et l'a encouragé à poursuivre dans cette voie pour les aménagements restant à réaliser.



**C.C.A.S.****PARTICIPATION AUX FRAIS DE VACANCES ENFANTS ET ADULTES.**

Le C.C.A.S participe aux frais de colonies de vacances ou de séjour en centre de loisirs sous conditions de ressources.

Pour tout renseignement, contacter la mairie :

 **01.60.60.85.55**

**BON COMBUSTIBLE**

Les personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à REAU, non imposables, peuvent bénéficier d'un bon combustible pour l'hiver 2006/2007.

Pour cela, venir s'inscrire en mairie avec l'avis de non imposition et un relevé d'identité bancaire **avant le 30 septembre 2006.**

**CANICULE**

La loi N° 2004-626 organise la prévention des risques exceptionnels en instituant un dispositif d'alerte et de veille.

Cette loi confie aux mairies de **recenser à titre préventif**, les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile, **à leur demande** ou à la requête de leurs proches ou de tiers, afin de disposer, en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Toutes personnes :

- âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- âgées de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action social et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile

**peuvent venir s'inscrire en mairie.** Un registre est tenu à jour afin de recenser les personnes intéressées en cas de plan canicule.

**5 conseils pour prévenir les risques :**

- ① Buvez fréquemment et abondamment (au moins 1,5 litres d'eau par jour même si vous n'avez pas soif),
- ② Evitez de sortir aux heures les plus chaudes, maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez le soir s'il fait plus frais),
- ③ Rafraîchissez-vous plusieurs fois par jour,
- ④ Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais (cinéma, supermarché...),
- ⑤ Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide auprès de la mairie.

Pour plus d'informations, contactez la mairie pour connaître les aides disponibles.

**Canicule Info Service : 0821 22 23 00**  
**Ou par internet : [www.sante.gouv.fr/canicule/](http://www.sante.gouv.fr/canicule/)**

## SORTIE SUR LA MARNE

Par une belle journée ensoleillée, le 4 juin 2006, une trentaine de personnes ont participé à la sortie sur la Marne. Direction les « Guinguettes ».



## FÊTE COMMUNALE

Comme chaque année, le Comité des Fêtes a organisé le Samedi 24 juin sa fête communale.

Celle-ci a débutée à 16 heures par une kermesse avec une dizaine de stands tenus par des bénévoles.

Les enfants ont pu profiter pleinement des activités qui leurs étaient proposées : structure gonflable, pêche aux canards, chamboule tout, maquillage...



## FÊTE COMMUNALE



Vers 18 h 30, un vin d'honneur était offert

suivi d'un dîner spectacle avec des jongleurs et percussionnistes.

Une de personne était présente et a pu profiter de l'ambiance chaleureuse du groupe.



Puis, vers 23 heures, retraite aux flambeaux et feu d'artifice qui était tiré sur le stade.

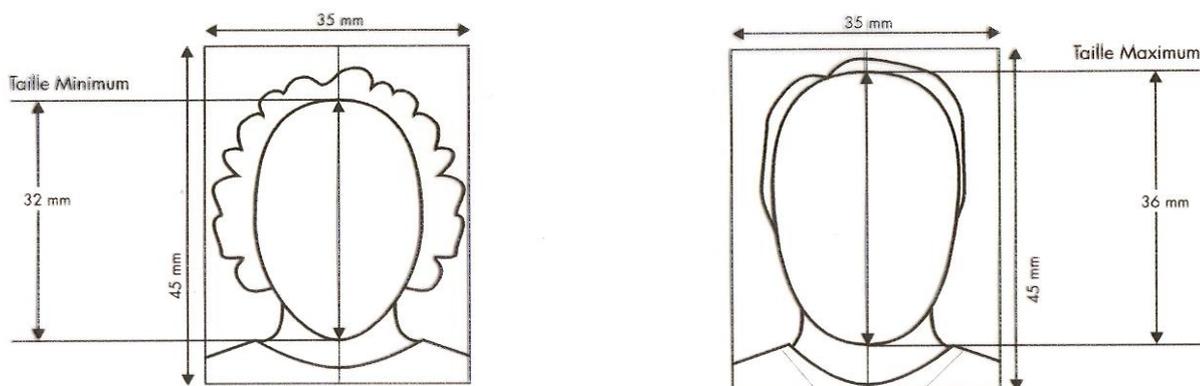
## PASSEPORT ELECTRONIQUE

Depuis le 24 avril 2006, la Préfecture ne délivre plus que des passeports électroniques.

Pour cela, veuillez prévoir votre démarche à l'avance auprès de la mairie car le **délai de délivrance étant plus long.**

Vous devrez vous munir de :

- un timbre fiscal à 60 € pour les adultes (validité 10 ans)  
30 € pour les mineurs (validité 5 ans)
- une copie intégrale d'acte de naissance (datant de moins de 3 mois)
- un justificatif original de nationalité française si l'acte de naissance ne l'établit pas
- les photos d'identité devront obéir à des normes précises (voir dimension ci-dessous)



**Vu les nouvelles instructions, sur ordre de la Préfecture, seul le titulaire du passeport pourra venir le retirer.**

*Un photomaton respectant les nouvelles normes est à votre disposition en préfecture.*

« Demander sa retraite à la C.N.A.V. » sur internet.

Il est maintenant possible de demander sa retraite personnelle du régime général de la Sécurité Sociale par internet. [www.retraite.cnav.fr](http://www.retraite.cnav.fr)

Votre correspondante en Seine et Marne : Madame Patricia SIMEON  
 ☎ 01.55.45.59.57  
[www.patricia.simeon@cnav.fr](mailto:www.patricia.simeon@cnav.fr)

**C.N.A.V.**

« Les futurs retraités sensibles aux mesures d'incitation à la prolongation de leur activité professionnelle ».

Ipsos a effectué un sondage pour le compte de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse afin de recueillir l'opinion de salariés sur les différents dispositifs envisageables pour inciter à la prolongation de leur activité professionnelle.

De cette enquête réalisée auprès de 500 personnes en activité âgée de 55 à 59 ans, il ressort que **65 % d'entre elles accepteraient de prolonger leur activité professionnelle en contrepartie d'une augmentation de leurs revenus avant, au moment ou après leur départ effectif à la retraite.** A noter toutefois que 49 % des personnes interrogées pensent que leur employeur ne serait « pas vraiment » ou « pas du tout » favorable à leur éventuelle poursuite d'activité.

L'ensemble des personnes interrogées marque **une préférence pour la majoration de la pension :**

- 40 % préfèrent une majoration de leur pension

Mais aussi **un intérêt pour d'autres formules :**

- 28 % préfèrent un complément de salaire perçu pendant la période de prolongation d'activité/
- 25 % préfèrent un versement en capital

Pour tout renseignement, contacter :

**C.N.A.V.**  
**Agence départementale de Seine et Marne**  
**93166 NOISY LE GRAND Cedex**  
 ☎ 01.55.45.59.57

**C.N.A.V.**

Un site internet désormais à la disposition des candidats qui souhaitent postuler à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour des postes en Ile de France et à Tours.

**[www.recrutement.cnav.fr](http://www.recrutement.cnav.fr)**

## Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne

### La Carte Européenne d'Assurance Maladie

La période des vacances d'été approche. C'est l'occasion pour certains d'entre vous de vous déplacer en Europe. Pour faciliter vos démarches, la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne souhaite vous renseigner sur les formalités à effectuer.



Sachez que la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** est indispensable pour tout déplacement dans un pays membre de l'Union Européenne. **Elle atteste de vos droits à l'Assurance Maladie.**

Ainsi, si vous devez bénéficier de soins médicaux, deux possibilités s'offrent à vous :

- ▲ Vous devez faire l'avance des frais. Dans ce cas, conservez vos factures acquittées et transmettez les dès votre retour à votre caisse pour être remboursé(e).
- ▲ Vous ne faites pas l'avance des frais, l'Assurance Maladie ayant signé une convention avec le pays.

Cette carte **nominative** et **individuelle** est délivrée sur demande à chaque membre de la famille dans un délai de 15 jours. Sa durée de validité est d'un an.

**Dès connaissance de votre départ**, demandez votre carte auprès de votre caisse :

- Par Internet : [www.melun.ameli.fr](http://www.melun.ameli.fr)
- Par téléphone : **0 820 904 138** (0,12 cts/min)
- Par courrier : **Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne**  
**77605 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 03**
- Dans un de nos points d'accueil  
 (coordonnées et horaires disponibles sur notre site internet)

**OPERATION « ASSOCIATION MEUPHINE »**

Le Maire a répondu favorablement à la proposition de Monsieur GEOFFROY Député Maire de COMBS LA VILLE en partenariat avec l'Association Meuphine, consistant à nous mobiliser pour participer à la collecte des bouchons en plastique.

L'opération de l'Association Meuphine en faveur des enfants handicapés, collecte des bouchons en plastiques pour financer l'achat de matériel pédagogique pour l'Unité Pédagogique d'Intégration pour les enfants handicapés du collège de Tournan, mais aussi pour organiser des séjours ou des activités pour les enfants de l'Association Meuphine.

L'idée commune de cette mobilisation est de « **changer le regard envers les personnes handicapées** ».

**En conséquence, un bac pour déposer les bouchons plastiques est à votre disposition à l'accueil de la mairie et à la bibliothèque aux horaires d'ouverture.**



*Le Conseil Municipal*

*et le personnel communal*

*vous souhaitent de bonnes vacances.*

